



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 48401

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres du nombre de véhicules brûlés du 31 décembre 2013. Prenant note de son souhait d'afficher une "totale transparence sur le niveau de délinquance et de la criminalité", et après qu'il a annoncé une "baisse significative" de - 10,6 % qui porte à 1 067 contre 1 193 l'année précédente le nombre de véhicules brûlés, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les chiffres concernant le département du Haut-Rhin.

Texte de la réponse

Parce qu'il s'agit d'une exigence démocratique, le ministre de l'intérieur s'est engagé à assurer la transparence des chiffres de la délinquance. C'est dans cet esprit, notamment, qu'une réforme complète de la production et de la présentation des statistiques de la délinquance a été menée à sa demande. C'est dans cet esprit aussi que, dès l'an dernier, le ministre de l'intérieur a décidé de rétablir la publicité du nombre de véhicules incendiés durant la nuit de la Saint-Sylvestre. Cette année encore, dès le 1er janvier, il a présenté publiquement à la presse un bilan détaillé de la nuit du nouvel an, dont il doit malheureusement être noté qu'elle a été endeuillée par le décès de trois personnes dans des circonstances violentes. L'engagement des services de l'Etat pour assurer, comme chaque année, la sécurité et la tranquillité de la population lors des festivités du nouvel an doit être souligné et salué. 53 000 policiers et gendarmes et 36 000 sapeurs-pompiers et secouristes ont été mobilisés. Cinq policiers et gendarmes ont été blessés (contre sept l'an dernier). Des dispositifs de sécurisation renforcés ont été mis en place dans les agglomérations et les quartiers les plus sensibles aux risques de violences urbaines. Sur le plan local, plusieurs préfets ont pris des mesures d'interdiction ou de restriction de vente, d'utilisation ou de transport de certains produits et substances (alcool, essence, artifices de divertissement...). Malgré ces mesures, les manipulations de mortiers et d'artifices de divertissement ont, cette année encore, fait des victimes : un mort (deux en 2012) et trois personnes gravement blessées. Cependant, la nuit de la Saint-Sylvestre s'est déroulée, pour l'essentiel, dans le calme. Aucun phénomène majeur de violence urbaine n'a en effet été observé alors qu'il s'agit, malheureusement, d'un phénomène qui trop souvent dans le passé a marqué la nuit du nouvel an. S'agissant des incendies de véhicules, on en dénombre 1 067, dont 991 en zone de police (incluant 203 dans la zone de compétence de la préfecture de police de Paris) et 76 en zone de gendarmerie. Ces chiffres font apparaître une baisse de 10 % par rapport à l'an dernier (1 193 faits). Ils restent néanmoins encore trop élevés. Toutefois, et pour prévenir toute tentation de « compétition » dans cette sinistre tradition, le ministre ne juge pas opportun de détailler département par département le nombre de véhicules brûlés. S'agissant de l'activité des forces de l'ordre durant la Saint-Sylvestre, elle a été soutenue. 322 personnes ont été interpellées, contre 339 en 2012, et 217 personnes ont été placées en garde à vue, contre 244 en 2012. Cette activité judiciaire témoigne de l'engagement et de la réactivité des policiers et des gendarmes. Les données encourageantes de la nuit du 31 décembre en matière de violences urbaines et d'incendies de véhicules confirment les tendances positives enregistrées tout au long de l'année 2013. Les violences collectives ont été contenues l'année dernière, même si le calme observé dans certains quartiers difficiles doit être regardé avec lucidité, car les réseaux de trafiquants et d'économie souterraine demeurent

largement actifs. Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique, nouvel indicateur statistique permettant de mesurer les nuisances et incivilités qui exaspèrent au quotidien nos concitoyens, ont connu en 2013 une légère baisse (- 0,45 %). Les incendies volontaires de biens privés ont reculé pour leur part de 9,9 %. Par ailleurs, les destructions et dégradations de véhicules privés, stables en zone de gendarmerie (+ 0,2 %), ont fortement reculé en zone de police (- 6,4 %).

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48401

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 791

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3902